

---

SILVIA VIVANCO : Gisella, s'il vous plaît, vous pouvez commencer cet appel et commencer l'enregistrement.

GISELLA GRÜBER : Bien. Nous allons faire l'appel et nous attendrons [inaudible]. Nous allons donc commencer l'enregistrement et l'interprétation.

Bonjour et bonsoir à tous. Bienvenue à cet appel de LACRALO. Aujourd'hui, nous sommes le lundi 28 mai. Il est 23 heures UTC.

Sur le canal espagnol, nous avons Humberto Carrasco, Sergio Salinas Porto, Vanda Scartezini, Carlos Raúl Gutierrez, Martiza Agüero, Carlos Vera, Ricardo Holmqvist, Lilian Ivette De Luque Bruges, Claudio Lucena, Lito Ibara. Alberto Soto va nous rejoindre avec 15 à 20 minutes de retard.

Nous n'avons personne sur le canal anglais, personne sur le canal français et personne sur le canal portugais. Si vous êtes sur l'un de ces canaux, s'il vous plaît avertissez-nous.

Nous avons reçu les excuses de Gilberto Lara.

Au niveau du personnel de l'ICANN, nous avons Silvia Vivanco et moi-même Gisella Gruber.

Je rappelle à tout le monde que vous devez donner votre nom avant de prendre la parole pour la transcription et pour permettre à nos interprètes de vous identifier sur les autres canaux.

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier, mais pas comme registre faisant autorité.*

---

Nos interprètes sont Veronica et David sur le canal espagnol, Bettina et Esperanza en portugais, et Jacques et Claire en français.

Nous vous remercions de parler à une vitesse raisonnable pour permettre à nos interprètes de faire du bon travail. Je donne la parole à Maritza.

HUMBERTO CARRASCO : Bonsoir. Merci beaucoup Gisella. Peut-être qu'on pourrait adopter l'ordre du jour pour aujourd'hui ?

MARITZA AGÜERO : Merci beaucoup. Est-ce que vous m'entendez bien d'abord ?

SILVIA VIVANCO : Oui. On vous entend très bien Maritza, allez-y.

MARITZA AGÜERO : Bien. Aujourd'hui nous allons commencer par faire la révision des commentaires publics d'ALAC. Cela sera fait par Ricardo Holmquist qui va nous rejoindre de Madrid.

Ensuite, nous passerons à la présentation sur le RGPD, qui sera faite par Claudio Lucena de Lisbonne.

Ensuite, nous parlerons du nom de domaine point-com. Cette présentation sera faite par Carlo Gutierrez, le membre du conseil de la GNSO.

---

Ensuite, nous allons continuer et nous parlerons d'ICANN et de la révision d'At-Large, et ensuite nous verrons les « divers ».

Humberto allez-y, vous avez la parole.

HUMBERTO CARRASCO : Merci beaucoup Maritza. Donc nous allons commencer par la lecture d'ALAC et des commentaires publics d'ALAC.

RICARDO HOLMQUIST : Est-ce que vous m'entendez bien d'abord ? Très brièvement, nous avons quelques problèmes avec le WebX. Je ne vois pas la présentation sur mon ordinateur. Je vois que tout a été envoyé et que ça se trouve aussi sur l'ordre du jour d'aujourd'hui. Donc vous pouvez obtenir ces informations sur l'ordre du jour si vous le voulez.

Donc les commentaires publics qui sont actuellement ouverts sont les suivants. Vu la réduction du budget, ICANN propose de faire certaines modifications dans les révisions qui seront effectuées pendant l'exercice fiscal 2019. Donc cet exercice fiscal qui commence le 1<sup>er</sup> juillet 2018. Ce sont donc les révisions qui n'ont pas été confirmées. Et puis il y a autre chose, et c'est le début de la piste de travail 3 sur la responsabilité. ICANN propose des mesures à court terme et à long terme pour aborder la question de ces révisions et concernant la piste de travail 3 sur la responsabilité également.

Donc je pense qu'il serait intéressant qu'il y ait des gens de LACRALO qui donnent leurs opinions, parce que, comme vous le savez, finalement, les révisions sont importantes pour les utilisateurs finaux. Et donc, je pense

---

que ces commentaires publics sont comme vous le voyez encore ouverts. Nous avons une période de deux mois jusqu'à la fin de cette période des commentaires publics et nous avons la possibilité d'analyser ces consultations.

D'autre part, il y a un autre commentaire. Dans ce cas, nous avons le nom de domaine .com ; il s'agit d'un nom de domaine à lettre unique. Et il y a une autre consultation. Il s'agit du rapport final. Donc c'est le rapport du RSSAC, de la révision, et c'est très important comme vous le savez.

Ensuite, nous avons la révision du RSSAC. Il y a une autre consultation qui est ouverte. Qui a été ouverte. Et c'est le Comité permanent de la clientèle. Cette période de commentaire public va être close le 1<sup>er</sup> juin de cette semaine.

Ensuite, nous avons la piste de travail 2 de la responsabilité. Le rapport final du CCWG concernant la piste de travail de la responsabilité. Les groupes de travail terminent leur travail [inaudible].

Donc ensuite, nous avons le rapport final sur le NomCom. Il s'agit de la révision 2 du NomCom. Ensuite, nous avons la révision des statuts. Vous savez qu'il y a une section qui a été modifiée. Ensuite, nous avons d'autres consultations qui concernent les unités constitutives de l'ICANN. Nous avons aussi une autre consultation sur les données non publiques. Ensuite, il y a une consultation sur les fonds de réserve de l'ICANN et il y a une discussion concernant la façon dont les fonds de réserve doivent être réapprovisionnés et utilisés. Il y a eu plusieurs propositions à ce propos.

---

Il y a une autre consultation qui est ouverte, qui concerne la protection des données et qui concerne le RGPD. Nous allons avoir une présentation au cours de cet appel aujourd'hui concernant le RGPD. Nous pourrions entendre la perspective concernant ICANN sur ce point-là parce que les utilisateurs d'Amérique latine penseraient bien que c'est important d'avoir un système de WHOIS [inaudible].

Il y a une autre période de consultation qui est ouverte. Il s'agit de la collision de noms. Le projet d'analyse de la collision des noms. Eh bien sûr, nous devons tenir compte de ce problème de collision des noms.

Ensuite, si vous passez à la deuxième page de ce document, nous avons un processus d'analyse pour les membres du conseil. Il va y avoir un rapport pour les membres du conseil entrants.

Il y a un autre rapport sur les gTLD de la communauté. Il y a eu un rapport qui a été adopté au mois d'avril et ce document a été discuté au sein de LACRALO. Ce document concerne la clé de signature de clés et son processus. C'est un thème important parce que ce processus de clés de signature de clés, ce processus de roulement, aura lieu au mois d'octobre de cette année.

Une des choses qui a été proposée par ALAC a été [inaudible] dans ce document et ce thème sera abordé à Panama. Il y a eu une demande de réunion pour Panama. On souhaitait avoir une réunion avec les personnes qui vont travailler ou qui travaillent sur le roulement de clé de signature de clés, de KSK. Et une des choses qui m'inquiètent un peu, je dois dire, c'est comme on veut qu'il n'y ait pas de problème dans le domaine du roulement de clé parce qu'on sait que toutes les informations vont être utilisées quand cela sera fait, il faut tenir compte

---

de la sécurité des réseaux. Donc pour moi, c'est inutile de changer cela si on ne sait pas quelle quantité de gens va être affectée par ce changement. À mon avis, c'est un peu absurde. Mais bon, puisque — il me semble qu'on peut continuer à attendre en tout cas, de façon à s'assurer que personne ne sera affecté par ce processus de roulement de clé.

Par ailleurs, en ce qui concerne les thèmes abordés dans ce document, au mois de mai, vous avez reçu probablement — vous devez l'avoir reçu — la demande de commentaires suivante, ou les demandes de commentaires suivantes. Donc point-com, la rénovation de l'accord de registre .corp, la proposition pour le guide du voyageur soutenu, et ensuite le processus de développement de politiques pour les procédures ultérieures des nouveaux gTLD et le rapport initial qui le concerne, la mise en œuvre des services d'anonymisation et le programme d'accréditation lié à cela, la proposition d'un nouveau script pour la zone racine, un script [inaudible]. Nous n'avons pas vraiment une idée claire là-dessus.

Et ensuite, le rapport — les recommandations du rapport préliminaire concernant la révision du RSSAC. C'est quelque chose de technique, très important pour le fonctionnement d'Internet. Il y a une autre proposition pour le script [inaudible] et la zone racine. Et il y a quelque chose qui est très intéressant pour nous, et c'est lié à la consultation pour la révision du programme des boursiers. Ces commentaires ont eu lieu au mois de mai. Nous n'avons pas eu de commentaires. Il reste encore une semaine et j'espère que nous aurons des commentaires là-dessus plus tard.

---

---

Pour le mois de juin, nous allons avoir le rapport final de l'équipe de révisions du choix du consommateur et de la confiance du consommateur et de la concurrence. Je pense qu'à l'ALAC ne veut pas fournir de réponse là-dessus, mais si vous avez une recommandation, vous êtes priés de la faire. Nous aurons la possibilité de faire un commentaire avant la fin du mois de juin.

Nous avons la recommandation des organisations gouvernementales internationales, comme la Croix-Rouge.

Ici, nous avons le rapport initial de l'utilisation des enchères, des fonds récoltés ou collectés à travers les enchères des nouveaux gTLD. Je pense que tout ça intéresse la communauté parce que finalement une partie de cet argent sera utilisée par la communauté de différentes manières.

Je ne sais pas si vous avez des questions ou des commentaires sur ce thème. Je ne vois pas de main levée. Je ne vois personne demander la parole, mais si vous avez des commentaires, dites-le-moi.

Merci beaucoup donc d'avoir écouté ma présentation. J'aimerais maintenant donner la parole au prochain intervenant. Merci.

HUMBERTO CARRASCO : Vous m'entendez ?

MARITZA AGÜERO : Vous m'entendez ?

HUMBERTO CARRASCO : Oui je vous entends.

MARITZA AGÜERO : Très bien. Eh bien, je ne vois personne demandant la parole. Mais je crois qu'il y a une question.

RICARDO HOLMQUIST : Eh bien, pas de problème.

MARITZA AGÜERO : Oui. Ma question est la suivante. Vous avez mentionné le problème de roulement de la clé KSK. Est-ce que vous pourriez nous expliquer un petit peu plus ce qu'il en ressort ?

RICARDO HOLMQUIST : Eh bien, lorsque la racine, et la clé KSK de signature donc, est modifiée, la mise à jour n'est pas totalement mise à jour. Et s'il y a un problème, les noms de domaine ne fonctionnent plus. Donc il y a des personnes qui proposent une solution, et c'est d'éliminer le KPI, et cela une semaine avant le roulement de la clé KSK, qui est la signature de clé. Et par la suite de cela, il faut bien analyser et voir si toutes les fonctions sont bien au niveau.

Selon moi, ce n'est pas une bonne solution parce que je pense que ceux n'ayant pas mis à jour leur KPI vont souffrir de conséquences graves. Et donc si l'IP n'est pas bien mis en place, eh bien, nous avons un Internet qui ne va pas être stable. Néanmoins, la possibilité d'avoir accès au certificat n'est pas très bonne à ce niveau parce que les certificats ont une « encryption » donc on ne peut pas dire que si 1 % des personnes

---

qui utilisent l'Internet ne sont pas connectées cela n'est pas important. C'est très important. Ça ne fait aucun sens de dire cela.

Nous avons eu des réunions qui se sont déroulées pendant l'ICANN 60 et nous avons entendu des chiffres, 5 % de la population de l'Internet. Imaginez un peu. Cela signifie beaucoup d'utilisateurs finaux. On parle maintenant de 1 %. C'est un impact qui reste fort. Et il y a des gens qui disent que ce n'est pas important d'avoir [inaudible]. Je crois que j'ai répondu à votre question Maritza, mais en tout cas c'est mon point de vue.

MARITZA AGÜERO : Humberto, vous voulez prendre la parole ?

HUMBERTO CARRASCO : Oui. Merci beaucoup. J'ai une question, Ricardo. Vous m'entendez ?

MARITZA AGÜERO : Oui. Oui allez-y.

HUMBERTO CARRASCO : Ricardo, question pour vous. Vous avez mentionné quelque chose sur le RGPD. Je crois qu'il y a des rapports qui proviennent d'Allemagne. Est-ce que vous avez des commentaires à ce sujet ?

RICARDO HOLMQUIST : Oui. Tout à fait. Je pense que notre prochain intervenant, ou intervenante, sera en mesure de répondre à cette question. L'ICANN a

---

passé beaucoup de temps pour définir la problématique RGPD et tenter de trouver une solution qui soit convenable ou finale. Certains registres des bureaux d'enregistrement ont pris déjà des mesures sur la base des mesures prises par l'ICANN. Donc je crois qu'il y a des personnes qui comprennent bien l'importance du WHOIS. Mais si le oui j'ai été éliminé, ce sera un problème pour nous tous.

Donc je crois que l'ICANN a engagé des actions juridiques en Allemagne pour préserver les données du WHOIS. Donc je ne sais pas ce sujet répondu à votre question Humberto.

HUMBERTO CARRASCO : Oui. Tout à fait. Oui. Maritza, allez-y, donner la parole. Je n'ai pas mon ordre du jour devant moi, donc donner la parole au prochain intervenant ou intervenante.

MARITZA AGÜERO : Merci beaucoup. Merci Ricardo. Nous allons poursuivre avec notre ordre du jour et les points à l'ordre du jour. Nous avons Claudio Lucena qui va nous parler du RGPD. C'est un sujet brûlant d'actualité et les implications sont grandes pour l'ICANN. Donc je vous souhaite la bienvenue et je vous donne la parole.

CLAUDIO LUCENA : Merci beaucoup Maritza. J'ai préparé deux ou trois transparents PowerPoint à vous montrer pour ma présentation. J'espère que l'opérateur a ces diapos disponibles pour que nous puissions les projeter et pour que nous puissions lancer la présentation.

---

Donc je suis à Lisbonne actuellement. Et il y a une manifestation qui se déroule sur le RGPD, une conférence. Et cela donc nous permet de réfléchir beaucoup à cette problématique très importante pour l'Europe et qui a un impact dans le monde entier. Est-ce qu'on pourra mettre s'il vous plaît le transparent à l'écran ? Je ne suis pas très bien cela ; je ne vois pas.

Mais comme je disais auparavant, RGPD est un processus très important qui ne fait que débiter. Donc le commissaire du Royaume-Uni pour la protection des données a beaucoup travaillé là-dessus, et ces transparents proviennent des informations, proviennent des règles générales, proviennent de cette personne.

Je suis désolé auprès de mes collègues qui ont déjà travaillé beaucoup dans le cadre de la protection des données, mais j'aimerais rappeler quelques points importants.

Nous avons vu que les droits d'une personne et les informations requises existent depuis une centaine d'années. On a parlé de cette notion de protection des données. Donc il y a une importance uniquement résiduelle. Donc ceci a commencé lorsque les données numériques ont été disponibles. Et je crois qu'à cause de cela, ça a été un problème assez grave et sensible. La protection des données.

Ces 20 dernières années, ces principes sont les principes qui régulent les interactions entre différentes personnes, qui ont été développés avec le temps. Et nous avons donc géré de la part des tribunaux de justice allemands des discussions importantes et ces principes ont été développés. Nous avons donc maintenant des lignes de conduite qui existe pratiquement au même niveau dans le monde entier, au niveau

---

juridique, au niveau de l'équité. Il y a des choses très spécifiques. Il y a des limites qui sont mises et qui sont placées. Les informations doivent être adéquates, pertinentes, mises à jour. Les informations ne doivent pas être maintenues pendant trop longtemps, uniquement lorsqu'elles sont nécessaires, le temps nécessaire. Elles doivent être alignées avec les droits des personnes, avec des processus, d'une manière sûre, et elles ne doivent pas être transférées à une partie tierce sans avoir le même niveau de protection.

Donc ça, ce sont des principes généraux de protection de données qui ont été développés pendant les 25 ou 30 dernières années. Et cela inclut tous les principes que nous avons en Amérique latine, en Europe et aux États-Unis. Maintenant, ce qui se passe, c'est que ces deux dernières années, nous avons adopté des régulations générales dans l'Union européenne et des règlements d'ordres généraux. Et je crois qu'on n'a jamais eu de législations de ce type qui ont apporté autant de commentaires, parce que l'impact est en effet extrêmement important pour les utilisateurs de l'Internet.

Donc ces derniers jours, vous avez tous reçu de nombreux courriels au sujet du RGPD de la part de nombreuses entreprises. On entend parler dans les informations, aux nouvelles, la protection des données est importante maintenant pour tout le monde, pour toutes les entreprises. Et c'est absolument essentiel. L'Internet permet d'échanger des messages, des informations, mais ce n'était pas une extension comme on l'avait vu, comme on le voit maintenant. On n'avait pas prévu véritablement cela. Donc il y a eu beaucoup de modifications avec le RGPD pour l'échange des données au niveau territorial. Et ça va encore plus loin que cela.

---

---

Et l'idée est donc, puisque les barrières sont un petit peu — les frontières sont abolies avec Internet, il y a le contrôle des parties tierces et des entités engagées qui contrôlent donc en Europe — il y a non seulement les entreprises qui doivent être contrôlées, mais également les sous-traitants, ça c'est pour la zone européenne. Mais ça compte beaucoup pour l'ICANN. Parce qu'on va avoir une extension de ces règles et législations pas seulement pour l'Union européenne. Donc on tombe d'accord pour dire maintenant que ce qui était très restreint avec une acceptation ou non des règles, maintenant doit montrer que la personne a exprimé son consentement et va donc donner son consentement à plus long terme et pour plus d'éléments. Donc le droit de suivre ces informations, ces données. Le droit d'accéder à ces données. Le droit d'avoir accès à des données qui seront toujours précises. Le droit également de retirer des données personnelles. Et le droit à l'oubli qui existe, qui était un concept assez nouveau par rapport aux bases de données.

Donc aujourd'hui, ce que nous voulons faire, c'est gérer et régler l'accès aux données et considérer les différents principes que j'ai mentionnés au début de ma présentation.

Donc la portabilité des données. On peut accéder à ces données, prendre ces données, les obtenir pour les déplacer. Donc on adapte beaucoup d'éléments gérant la vie privée, protégeant la vie privée sur le plan technique. Adoption de sécurité pour préserver les données, ça, c'est de la part de l'entreprise. Et c'est un point qui porte beaucoup à controverse ; on en parle déjà depuis pas mal de temps. Pour les ingénieurs informatiques qui sont bien au courant, nous savons que mettre en œuvre la sécurité de ces données, c'est déjà quelque chose

---

---

auquel on travaille et qui est effectué. Mais c'est en général qu'on ait un outil sur le marché, que l'on pense un petit peu en termes de sécurité des données. Donc maintenant, il faut penser plus en termes de conformité et de réglementation.

Donc maintenant, il y a des notifications plus strictes. Il y a un problème de sécurité. En général, eh bien, il y a 72 heures pour envoyer une note à l'utilisateur, notifier l'utilisateur qu'il y a un problème de sécurité. Donc les sous-traitants doivent informer donc que des problèmes, des problèmes de sécurité informatique — et s'il y a un problème dans les « process », eh bien, il y a 72 heures pour envoyer donc une notification. Et il y a donc également une source de communication.

Les autorités de contrôle des données, les auditeurs internes des entreprises, les responsables de la conformité au sein des entreprises pour le RGPD, tous ceux-là sont des professionnels qui doivent effectuer un travail rigoureux au sein de l'entreprise pour la protection des données.

En Europe, on dit qu'avec ces clauses, avec ses précisions, 50 000 postes vont être créés. De nouveaux postes vont être créés donc il faut travailler dans le domaine du RGPD, ressources humaines et différents domaines de connaissance. Donc il va y avoir beaucoup de formations nécessaires dans ce domaine.

Ensuite, il y a des sanctions qui vont être imposées jusqu'à 20 millions d'euros ; ça représente 10 % des bénéfices, des recettes d'une compagnie. Et dans ce domaine, il y a beaucoup de soucis concernant l'argent. Donc des inquiétudes [inaudible] beaucoup plus qu'en ce qui concerne l'autre partie de la loi qui sera adoptée.

---

Nous pensons que des amendes élevées ne seront pas imposées au début. Cela est dans la section 3 du RGPD, mais cela pourrait être combiné avec la section 54. Ces sanctions [inaudible] aussi sévères. Mais quand on parle du RGPD, ce n'est pas seulement pour les sanctions parce qu'il y a aussi la possibilité de ne plus pouvoir fournir des services à des clients dans l'Union européenne.

Et finalement, comment est-ce que cet environnement est-il adopté dans la communauté d'ICANN. Donc l'ICANN traite des données pour différentes raisons. Par exemple, nous avons reçu des messages associés aux boursiers, aux registres de la communauté. Nous avons aussi les données personnelles, les registres de données personnelles et toutes ces activités. Et donc pour toutes ces initiatives, nous sommes obligés de traiter les données personnelles.

Comme Ricardo l'a dit, nous avons aussi des données de registres que nous avons collectées et qui ont été à la disposition du public pendant quelque temps. Et maintenant, ces données ne sont plus en accord avec les décisions contenues dans le RGPD.

Donc le Conseil a dû adopter un protocole pour l'accès aux données. Je ne sais pas si vous voyez la diapo ici. Ici vous voyez les liens donc vers ce nouveau protocole. Et puis on indique aussi les exigences qui se trouvent dans l'annexe A et les informations adoptées dans le minimum d'informations à collecter. Donc il ne faut collecter que certaines données.

Donc tout cela a été présenté par le Board et il y a eu différents niveaux, différentes couches qui ont été atteintes.

---

INTERPRÈTE : Oui. Il y a eu une coupure. On n'entend plus l'intervenant.

CLAUDIO LUCENA : Donc nous avons donc différents niveaux d'accès pour les données dans différentes catégories. Et nous essayons de trouver un équilibre pour la collecte de données, pour fournir une coopération avec une autorité juridique, les forces de l'ordre et ainsi de suite, et pour collecter des données et assurées la protection de ces données.

Donc ça, c'était un résumé très rapide du RGPD. Je vois qu'il y a une question qui est posée. Je ne sais pas si c'est un modèle qui pourrait être adopté en Amérique latine. Bien. Je crois que c'est un modèle que l'Uruguay et l'Argentine peuvent parler à ce sujet. On peut en parler. Pour la Colombie, je ne sais pas également. Donc il y a un modèle qui est très similaire au RGPD en Colombie. Mais il me semble qu'au Sénat, au Parlement au Brésil également, il y a quelque chose qui est fait. Il y a un texte de loi qui est très similaire au RGPD. On en parle depuis 25 ans je crois au Brésil ; et en fait, ces questions de RGPD, de protection des données, je crois qu'il y aura une loi bientôt sur cela au Brésil. Donc il y a des modèles similaires qui existent en Amérique latine. Donc on n'a pas en fait de grandes différences au niveau de ces législations. Ricardo ? Donc voilà ce que j'avais à dire je ne sais pas si vous avez des questions à me poser. J'espère que ma présentation a répondu à vos questions.

HUMBERTO CARRASCO : Je ne vois pas de main levée ; est-ce que vous avez des questions ?

---

SILVIA VIVANCO : Humberto, [inaudible] Carlos Raul a levé la main. Carlos Raul vous avez la parole.

MARITZA AGÜERO : Vanda a aussi sa main.

VANDA SCARTEZINI : Je n'ai pas levé la main, mais puisque vous me donnez la parole, je lui ai posé une question. Et la question est quelle est la hiérarchie à laquelle on peut penser en termes [inaudible] qui se trouvent dans le niveau hiérarchique, au niveau du troisième ou du quatrième fournisseur. Comment est-ce que vous allez appliquer cette réglementation ? Est-ce que vous allez l'appliquer à toute la chaîne de fournisseurs, ou est-ce qu'il y a une hiérarchie parmi ces fournisseurs donc il n'y a pas besoin de conformité ?

CLAUDIO LUCENA : Merci beaucoup pour cette question, Vanda. Ici, ce que nous voudrions faire, c'est publier la relation qui doit exister entre le contrôleur et le traiteur de données, les personnes qui traitent des données. Et parce que notre objectif ici serait d'éliminer les différences en termes de responsabilité, mais la section 58 de ce règlement dit que les autorités doivent imposer des amendes à tous les contrôleurs, achat contrôleur. Et on voit qu'il y a une hiérarchie. Et du point de vue des autorités, les autorités vont donc considérer les contrôleurs comme étant ceux qui ont la possibilité de contrôler. Ils sont donc les personnes qui vont sélectionner les bases légales pour cette mise en œuvre. Ils doivent donc et du point de vue hiérarchique, si l'on se base là-dessus, cela

---

s'applique aux personnes qui font le traitement des données, aux personnes du deuxième et du troisième niveau en tenant compte des obligations qui existent. Donc il y a une hiérarchie pour les contrôleurs, pour les sous-traitants, etc.

VANDA SCARTEZINI : Merci.

CLAUDIO LUCENA : Merci pour votre question, Vanda.

MARITZA AGÜERO : Et comment est-ce qu'on va trouver cette conformité ?

CLAUDIO LUCENA : Eh bien, on va fournir un rapport vis-à-vis d'un nouvel outil. Et nous avons ici différentes commissions de protection des données qui vont présenter des modèles. Des modèles seront simples, d'autres qui sont plus complexes. On a par exemple un modèle de confidentialité qui vient de l'Angleterre. Un autre modèle qui vient de France. Et donc ici, l'idée serait de mesurer l'impact. Par exemple, l'impact économique qui peut exister sur ces outils.

Et au niveau de la NCUC, nous avons présenté un rapport sur l'impact que cela peut avoir sur les droits de l'homme. Et il y a aussi un outil qui est utilisé pour réviser la conformité et ce sera pour montrer que la conformité est prise en compte. Il s'agit d'un outil de mesure, un outil de contrôle. Et donc c'est déjà inclus dans ce règlement, ces différents

---

modèles. Mais du point de vue des autorités, nous avons déjà reçu des modèles gratuits. Nous avons par exemple les autorités de protection de données qui sont en train aussi de créer leur propre outil et c'est comme cela que l'on va travailler en tout cas.

HUMBERTO CARRASCO : Merci beaucoup et j'ai une question, Claudio. Je voudrais savoir ce qui se passe par exemple si une compagnie latino-américaine est sanctionnée en Europe parce qu'elle n'applique pas cette réglementation. Quels sont les mécanismes qui sont appliqués dans ce cas-là en termes d'argent ? Est-ce qu'il y a des amendes qui vont être appliquées ?

CLAUDIO LUCENA : Merci beaucoup pour cette question. C'est une question très importante parce que c'est un souci important pour nous, pour ceux qui traitent des données pour l'Union européenne et qui se trouvent en Amérique latine. Il n'y a pas de sanctions, d'amendes qui seront appliquées, donc qui seront imposées. Les sanctions seront le fait que l'on ne pourra pas utiliser ce système, où il y aura peut-être des amendes qui seront aussi appliquées. En tout cas, je pense que le fait de se voir donc imposer une amende de ce type va impliquer une coopération internationale. Nous devons tenir compte que nous devons suivre les différentes étapes. Donc je ne sais pas très bien. Je ne pense pas que ce soit un souci pour les autorités qui travaillent avec la protection des données parce que s'il y a quelqu'un au Brésil ou en Colombie qui traite des informations pour une compagnie qui se trouve

---

dans l'Union européenne, ce sera une compagnie qui sera donc sujette à l'application du RGPD.

Mais nous devons tenir compte du fait que le contrôleur va engager des services en Amérique latine et devra démontrer que ces compagnies sont en accord, sont conformes avec le contenu du RGPD. Parce que si l'on ne peut pas démontrer la conformité, si on ne peut pas la démontrer — il faut la démontrer cette conformité. Si on ne peut pas, cela sera considéré comme une faute, et par conséquent on ne pourra pas offrir le même niveau de sécurité.

Donc pour résumer, je dirais qu'il n'y a pas d'autres sanctions possibles qui puissent être imposées, à part donc ces amendes, ces paiements d'argent. Mais on peut quand même ne plus avoir la possibilité d'offrir ses services comme autre punition en cas de non-conformité. Voilà. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question, Humberto.

HUMBERTO CARRASCO : Oui merci beaucoup Claudio pour votre réponse. Merci beaucoup. Je ne sais pas s'il y a quelqu'un d'autre qui demande la parole. Maritza, vous pouvez m'aider avant que je ne donne la parole à Carlos pour savoir si quelqu'un d'autre demande la parole ?

CARLOS RAUL GUTIERREZ : Est-ce que vous m'entendez ?

HUMBERTO CARRASCO : Oui. On vous entend. Bon. Carlos vous avait la parole.

CARLOS RAUL GUTIERREZ : Merci Claudio. Claudio, c'est la meilleure présentation que l'on ait eue depuis bien longtemps. J'ai un commentaire particulier en termes de WHOIS. Le Conseil a demandé au conseil de la GNSO — le Conseil d'administration a demandé au conseil de la GNSO de considérer la possibilité de mettre en place une politique pour faire la révision des mesures temporaires prises par le Conseil d'administration. Donc il s'agit d'un effort additionnel, un effort supplémentaire, ajouté aux autres processus politiques. Donc le Conseil doit devoir travailler sur rapport intérimaire en moins de six mois. Donc cela a été annoncé. Il y a un mouvement au niveau du Conseil et ce travail va demander beaucoup d'efforts et beaucoup d'attention pour eux. Merci beaucoup.

CLAUDIO LUCENA : Merci beaucoup pour votre commentaire et merci. Et j'imagine que c'est un processus permanent puisque nous devons faire la révision de pratiquement tout. De fait, nous avons des processus, quatre processus principaux. Et cela demande — il y a une demande d'informations de données, par exemple. Et il existe différents processus mis en œuvre au niveau de Facebook, WhatsApp, Instagram, de Google. Donc il y a quatre plaintes qui ont été présentées contre ces compagnies, des plaintes qui atteignent 7 millions d'euros [inaudible] d'argent.

Les autorités de traitement de données ont un problème ici entre les mains. Ce n'est pas un problème d'ICANN. Nous avons ce modèle intérimaire qui est mis en œuvre. Nous devons travailler sur ce modèle et nous devons améliorer ce modèle aussi. Mais le RGPD, au niveau de l'Union européenne, et encore en cours de développement. Nous avons

---

un entretien avec [Sosa Pinero], membre du groupe de la commission de protection des données. Et si ces autorités ne peuvent pas parvenir à un accord, nous allons devoir avoir beaucoup de travail pendant les mois à venir. Nous devons aussi tenir compte de l'impact du RGPD sur la société.

HUMBERTO CARRASCO : Merci beaucoup Claudio pour cette réponse. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Maritza, vous avez la parole. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

MARITZA AGÜERO : Non. Il n'y a pas d'autres questions pour Claudio. Je ne vois personne d'autre qui demande la parole.

HUMBERTO CARRASCO : Merci beaucoup Claudio pour votre présentation. C'est un thème très très intéressant. Donc merci. Merci pour votre présentation. Et je vais maintenant donner la parole à Carlo Raul Gutierrez. Carlo Raul, allez-y. Vous pouvez faire votre présentation.

CARLOS RAUL GUTIERREZ : Merci beaucoup. J'espère que vous m'entendez correctement. Je ne vais pas être trop long parce que la période de commentaire public se ferme le 25 mai, ou a été fermée. Donc nous sommes en retard ici pour faire un commentaire. Le vote va commencer le 29. Cette semaine, nous allons avoir un processus de vote. Donc je vais parler très brièvement de ce processus de vote.

---

Et mon commentaire est le suivant. Mon premier commentaire concerne la cohérence des politiques par rapport aux noms de domaine pendant le dernier cycle ou la dernière série. Lors de sa dernière série, il y a eu plusieurs noms de domaine et codes de pays. Nous avons une liste de trois noms de domaine et nous avons appris, ça nous a surpris d'ailleurs, que les noms simples n'étaient pas résolus.

Personnellement, j'ai participé à ce travail, à ces recherches, depuis 2011. Donc je connais les décisions concernant ces noms à deux caractères, mais nous avons discuté de la possibilité de réserver les noms de domaine. Et je pense que la communauté tient compte des unités constitutives et doit entendre les commentaires. Donc je crois qu'il est bon de faire référence à ces noms et qu'il faut libérer ces noms qui ne sont pas des codes de pays ou des noms de pays.

Donc nous avons discuté avec la GNSO et avec le GAC, et personne n'a remarqué de manque de cohérence. Et personne ne s'est intéressé à cela et personne ne s'était intéressé au fait que le lancement de ces noms de domaine à deux ou trois caractères risquait de provoquer des problèmes.

Donc nous sommes à une étape où nous constatons que cette politique n'est pas vraiment – il y a un manque de cohérence au niveau de cette politique. Bien. Je crois que cette proposition a été soutenue par Alan, mais il me semble que ce n'est pas satisfaisant selon moi, parce qu'il n'y a pas [inaudible] niveau.

Et ce que je voudrais mentionner, c'est que s'il y aura une vente aux enchères, je crois que ça devrait aller donc dans le fonds réservé pour les résultats financiers des ventes aux enchères. Donc pour l'acceptation

---

universelle, nous avons des définitions qui existent. Mais il me semble qu'il faudrait inclure tout cela dans les fonds que nous avons déjà. Donc selon moi, dans ce cadre, j'aimerais dire que peut-être ça ne fait pas sens de parler de cette proposition. Nous devons participer au processus de vote néanmoins, donc si vous avez des questions, je pourrai y répondre sans aucun problème.

Et j'aimerais remercier mon collègue de la liste de diffusion, Carlton Samuels, qui nous a fournis beaucoup, qui m'a donné beaucoup d'informations sur cette situation. Donc merci beaucoup.

HUMBERTO CARRASCO : Merci Carlos Raul de votre présentation. Ça a été très clair et je sais que la période de commentaire est maintenant close, mais il faut bien comprendre cette problématique parce que cela soulève des points importants. C'est très utile ce que vous nous avez appris. Merci de donner votre point de vue. Et maintenant, j'aimerais redonner la parole aux participants en cas questions pour M. Carlos Raul. Maritza, aidez-moi s'il vous plaît pour voir si quelqu'un demande la parole.

MARITZA AGÜERO : Je ne vois personne demandant la parole. Je ne vois pas de question sur le chat. Donc n'hésitez pas. Vous pouvez toujours poser des questions.

HUMBERTO CARRASCO : OK. Des questions ?

---

MARITZA AGÜERO : Non. Pas de question nulle part.

HUMBERTO CARRASCO : Bon. Dans ce cas, merci beaucoup Carlos de votre présentation. C'est très intéressant. Et j'aimerais maintenant poursuivre avec le point suivant à l'ordre du jour. Je crois que nous avons un autre intervenant. Maritza ? C'est exact ou c'était notre dernier intervenant ?

MARITZA AGÜERO : Eh bien, c'est un point à l'ordre du jour. Et nous avons besoin de la participation de la communauté, parce que nous avons travaillé de manière très active sur la liste de diffusion sur la question de [partyhouse]. Nous n'avons pas d'intervenants pour présenter ce point à l'ordre du jour, mais nous avons beaucoup d'interactions qui ont déjà été effectuées sur la liste de diffusion. Il y a différentes idées qui ont été exprimées.

HUMBERTO CARRASCO : Oui très bien. Donc c'était une motion d'Alejandro Pisanty, soutenue par Carlos Gutierrez. Je n'ai pas la motion sous les yeux, mais autant que je sache, il y a une lettre qui a été envoyée. Il y a eu des réponses de l'ALAC. J'ai une traduction qui est faite avec Google, du document. Et l'ALAC répond donc à tous les critiques et commentaires qui ont été soulevés par l'intermédiaire de cette lettre. Donc si vous avez des questions ou des commentaires, j'aimerais donner la parole à d'autres personnes.

---

CARLOS RAUL GUTIERREZ : Si personne ne demande la parole, je ferai un bref commentaire. Oui. Je ne sais pas si Ricardo étant en Espagne s'il dort ou quoi, mais je crois qu'il a eu un appel mardi dernier sur ce problème. Ce sont les révisions internes de la part des communautés. La révision de l'ALAC, le plan de mise en œuvre. Et j'étais surpris par la manière dont [partyhouse] a été engagé. Donc moi j'étais affecté à ces appels, et ça m'inquiète beaucoup cette situation. Et je crois qu'il faut véritablement que la communauté réfléchisse bien à ces problèmes.

Nous avons des responsabilités. Le Conseil d'administration est engagé dans le processus et c'est une proposition de l'ALAC qui était très forte. Et je ne sais pas parler de toutes les opinions qui ont été exprimées, mais c'était avant la transition. Et selon moi, il y a des effets encore plus importants à la suite de la transition. Et il me semble que beaucoup des problèmes qui sont mentionnés pour la mise en œuvre sont reflétés dans notre processus de médiation à LACRALO. Et l'ALAC mentionne LACRALO à ce niveau comme étant l'un des groupes qui a mis en place des procédures intéressantes.

Donc pour avoir un débat significatif, je crois qu'il faut, dans les semaines à venir, porter beaucoup d'attention à ces points, et voir comment le plan de mise en œuvre de l'ALAC sera reconnu. Et LACRALO également joue un rôle à ce niveau, au niveau des recommandations, au niveau de la mise en œuvre. Parce qu'il est important de prendre des mesures dans les mois à venir. Merci beaucoup.

---

HUMBERTO CARRASCO : Merci beaucoup Carlos Raul. Donc il y a quelque chose de très significatif ici, et c'est essentiel de participer cette semaine... eh bien, qui demande la parole ? [Inaudible].

J'aimerais dire que des problèmes, c'était d'essayer d'insister sur les membres habilités. Et c'est ce que disait cette lettre ; ils voulaient sur les recommandations de l'ICANN. Nous sommes dans un processus de réforme et nous travaillons avec les membres individuels, avec les utilisateurs finaux, et nous travaillons avec des votes.

Maritza, vous avez dit que je ne sais plus qui a la parole maintenant.

MARITZA AGÜERO : Oui. Il y a plusieurs personnes qui veulent prendre la parole. Vanda, Sergio, Ricardo.

VANDA SCARTEZINI : Très bien. Eh bien, moi je fais partie de l'équipe de révisions de l'ALAC et je sais que nous avons beaucoup parlé de ces points. Et je crois que la lettre est un petit peu agressive. Peut-être trop agressive. Mais elle tente de répondre à la plupart des questions qui se posaient, une lettre qui était envoyée au Conseil d'administration. Et nous répondons donc à une lettre reçue par le Conseil d'administration.

Et il y avait une lettre très diplomatique. Et je crois que nous devons rester très diplomates à notre niveau parce que je ne pense pas que – nous ne devrions pas être si agressifs. Il faut montrer le raisonnement par rapport à ces propositions, par rapport à nos décisions, à nos points

---

de vue. Et je ne suis pas sûre du pourquoi de ce niveau d'agression provenant de ce groupe non commercial, des entités non commerciales.

Et je crois que ma question serait la suivante. Cette motion à laquelle nous pensions, cette motion à fournir, est-ce qu'elle va être utile ? La réponse a déjà été préparée. Je ne suis pas sûre si nous devons répondre en tant que LACRALO ou s'il va y avoir un consentement lorsque la lettre sera envoyée au Conseil d'administration. Ça, c'est un point.

Je soutiens Alejandro, mais maintenant ma question est la suivante. Est-ce que nous poursuivons ou pas ? Ou bien est-ce que nous nous limitons à ce qui a déjà été écrit par l'ALAC sans ajouter quelque chose et puis exprimer le point de vue de LACRALO.

MARITZA AGÜERO : Je donne la parole à la personne suivante.

SERGIO SALINAS PORTO : Eh bien, je voulais simplement dire que le groupe de gouvernance, avec le président et secrétariat, a adopté un amendement du règlement intérieur de LACRALO, des statuts, des textes statutaires, pour les utilisateurs individuels, les membres individuels, pour leur participation dans la région.

Et il me semble que nous donnons un signal très fort et clair ; c'est la direction qu'emprunte LACRALO. Il me semble que la réponse de l'ALAC est suffisante, à moins qu'il y ait plus de nouveaux développements. Mais je crois qu'il y a une logique très claire qui existe maintenant. Et le

---

groupe des parties prenantes non commerciales ne fait pas sens et leur opposition est incompréhensible.

HUMBERTO CARRASCO : Maritza.

MARITZA AGÜERO : Oui. La personne suivante Ricardo a la parole.

RICARDO HOLMQUIST : Oui. J'ai levé la main parce que les deux lettres sont envoyées au Conseil d'administration. Et j'aimerais dire aussi que, à l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui, nous aurions dû inclure cette lettre pour [partyhouse], qui est un petit peu différente que la lettre agressive provenant de l'autre groupe.

Il y a une lettre qui est un petit peu différente, qui existe également. L'ALAC a répondu à tous les points. Et même si je ne suis pas d'accord avec certains points soulevés par l'ALAC, je pense que la lettre [convient] qui va être envoyée au Conseil d'administration de l'ICANN. Et je crois que ça montre bien quelle est la réalité du problème, explique bien la situation, je pense, au Conseil d'administration. Donc la réponse était adéquate. Avec cette lettre du NCSG, qui est très forte et agressive, je me demande un petit peu si nous allons parler de toutes les lettres et des deux lettres aujourd'hui durant notre réunion.

---

HUMBERTO CARRASCO : Oui. Alejandro, vous êtes là ? On ne vous entend pas. Voilà. Ça marche maintenant. Je vous entends. Très bien.

ALEJANDRO PISANTY : Donc la réponse de l'ALAC à la lettre que vous avez mentionnée a déjà été effectuée. Dans cette réponse, nous supposons certains points et il était important – on aurait dû parler de cela un peu plus tôt dès qu'on a reçu le message ; c'est un petit peu vieux maintenant. C'est vrai que c'était une violence verbale qui était très commune. Et je crois qu'elle n'était pas valide, cette violence verbale du NCSG.

Et il me semble donc qu'à la suite de la réponse de l'ALAC, il est important d'avoir cette discussion et d'avoir notre point de vue et d'exprimer notre propre point de vue et notre opinion.

HUMBERTO CARRASCO : Nous n'avons pas remis à plus tard quoi que ce soit. Mais il a fallu clarifier un petit peu la motion. Nous voulions simplement parler lors de cette réunion de cette manière. Merci de soulever tout cela. Nous allons pouvoir en effet retirer notre motion puisqu'elle ne fait plus en face.

ALEJANDRO PISANTY : La motion a été en effet retirée. J'aimerais poser une question à Humberto quand même en tant que président. Je pense que vous étiez au courant de la préparation de la réponse. Donc je crois que vous auriez abandonné votre conscience si ce n'était pas le cas.

---

HUMBERTO CARRASCO : Hélas, Alejandro, je vois que pour vous tout est en noir et blanc. Et ça, ce n'est pas exact. Ce n'est pas juste. Vous ne pouvez pas supposer ce genre de choses. Ce n'était pas mon intention. Et je crois que vous m'avez assez attaqué comme cela parce que vous créez une ambiance négative.

ALEJANDRO PISANTY : Eh bien, vous avez abandonné votre conscience. C'est un problème de conscience.

HUMBERTO CARRASCO : Eh bien, Alejandro, ce n'est pas acceptable. Maritza, est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre qui veut prendre la parole ?

MARITZA AGÜERO : Il n'y a pas d'autres mains levées. Il reste un commentaire de Dev, c'est tout. Et s'il peut parler, peut-être qu'on peut lui donner la parole pour qu'il aborde cette question.

HUMBERTO CARRASCO : Bon Dev, vous avez la parole. Allez-y. Allez-y Dev, on ne vous entend pas.

MARITZA AGÜERO : Apparemment, Dev ne veut pas prendre la parole. Il vient d'écrire un commentaire sur le chat qui dit qu'il n'est pas nécessaire qu'il prenne la parole.

HUMBERTO CARRASCO : Maritza, est-ce qu'il y a d'autres points à l'ordre du jour ?

MARITZA AGÜERO : Oui, il y a d'autres problèmes qui étaient prévus pour la dernière partie de notre appel. Peut-être qu'on peut parler du groupe de travail, peut-être, pour commencer. On peut parler aussi rapidement de la question de la médiation si vous voulez et donc présenter les informations, les nouvelles informations.

HUMBERTO CARRASCO : Bien. Nous allons donner la parole à Sergio Salinas Porto. Apparemment, Sergio n'est plus avec nous. Il n'est plus connecté.

MARITZA AGÜERO : Il y a une proposition pour une motion. On peut soutenir cette motion puisque nous n'avons pas pu travailler sur ce document et que Sergio n'a pas pu faire sa remarque.

HUMBERTO CARRASCO : Demain et après-demain, nous allons présenter la proposition de ce que j'appelle l'amendement le plus court pour les principes opérationnels à la disposition de la communauté. Et les utilisateurs individuels seront aussi inclus. Nous passerons au débat, même si au début nous allons en discuter dans les groupes de gouvernances. Mais nous voulons aussi discuter avec les utilisateurs de LACRALO. Et lorsque les commentaires

---

seront faits, un Webinaire ou une téléconférence seront organisés. Et ensuite, nous voterons. Voilà. C'est ce que nous souhaitons faire.

SILVIA VIVANCO : Apparemment, Sergio est de retour. Est-ce que Sergio est avec nous ?

MARITZA AGÜERO : Je crois qu'il est connecté.

HUMBERTO CARRASCO : Sergio est apparemment connecté. S'il n'est pas connecté, nous allons parler de la question de la médiation. Nous avons eu une réunion au cours de laquelle le médiateur a participé. Sergio nous dit qu'il est connecté, mais qui ne peut pas prendre la parole. Il a un problème. Bon. Je continue. Et Silvia va essayer de résoudre ce problème peut-être. Et qui va parler de la médiation, on va voir. Serge peut prendre la parole. Allez-y.

SERGIO SALINAS PORTO : Ce que je disais, c'est que, au début de la semaine dernière, on a envoyé le nouveau document de façon – et donc, par conséquent, il y a un amendement de la réglementation actuelle. Il s'agit d'un amendement très court, d'une modification très courte, qui inclut – qui implique qu'on va inclure les utilisateurs individuels dans notre système et que l'on va continuer à analyser certains problèmes qui devraient être débattus, et ensuite nous enverrons ce projet de loi le plus tôt possible. Je pense que nous serons capables de l'envoyer dans une dizaine de jours. Nous devrions pouvoir envoyer le premier document le plus long,

---

qui est le document concernant les principes opérationnels de façon à ce qu'il soit discuté dans la région, et ensuite nos collègues devront l'approuver.

Donc nous allons bientôt envoyer ce document qui est le premier donc document que nous voulions rédiger et sur lequel nous sommes arrivés à un accord. Merci.

HUMBERTO CARRASCO : Merci beaucoup, Sergio, pour votre commentaire. À propos du processus de médiation, lors de notre dernière réunion à Porto Rico, nous nous sommes engagés – entre autres choses – nous nous sommes engagés à appliquer ces amendements et à travailler dans ce domaine. Donc il continue à travailler. Et c'était notre intention au niveau de notre leadership. Nous voulions que jusqu'à la fin du mandat il travaille de façon à ce qu'ensuite on ait une réunion qui nous permette de finir, de conclure ce processus de médiation.

Maritza, est-ce que nous avons d'autres points à notre ordre du jour ?

MARITZA AGÜERO : Je suis là, Humberto.

HUMBERTO CARRASCO : Est-ce qu'il y a d'autres points à aborder outre la question de la médiation ?

---

MARITZA AGÜERO : Non. Je voulais juste dire à la communauté que les élections, les résultats de l'élection qui ont été envoyés à la liste de diffusion, donc, Harold sera le nouveau secrétaire de LACRALO. Nous aurons un nouveau délégué auprès du NomCom est un nouveau membre d'ALAC.

HUMBERTO CARRASCO : Merci beaucoup Maritza. Je ne voulais pas parler de cette question en particulier parce que je suis concerné, mais je vous remercie d'en avoir parlé. Est-ce qu'il y a d'autres points ici à aborder ? Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole ?

MARITZA AGÜERO : Non. Alejandro, est-ce que vous voulez prendre la parole ? nous avons un problème au niveau de WebX et le personnel s'occupe de WebX.

Peut-être qu'on peut donner la parole à Alejandro ? Je crois que non, Alejandro ne veut pas prendre la parole. Donc c'est une ancienne demande. Donc nous félicitons les candidats qui ont été élus et nous avons terminé notre réunion. Je remercie tous les participants et les interprètes pour le temps qu'ils ont consacré à cette réunion qui est maintenant terminée. Bonsoir à tous et bonne semaine. Merci pour votre participation. Au revoir.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**